



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente  
Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume (partie de séance)

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémy Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Sylvain Légaré	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Julien Lefrançois, assistant-greffier

### **Ouverture de la séance**

---

À 17 h 01, madame la présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame la conseillère Marie-Josée Savard souligne le *Mois de la Jonquille* de la *Société canadienne du cancer* et invite madame Élodie Dumont-Rousseau à présenter la campagne aux membres du conseil.

**CV-2019-0273 Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0274 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 18 mars 2019 et de la séance extraordinaire du conseil de la ville tenue le 25 mars 2019**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Vincent Dufresne,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 18 mars 2019 et de la séance extraordinaire du conseil de la ville tenue le 25 mars 2019.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 20 mars 2019 et dépôt du procès-verbal**

---

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 20 mars 2019 et dépose le procès-verbal.

**Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt du *Rapport annuel 2018* du *Bureau de l'ombudsman*;
- Dépôt des listes de contrats requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (référence AP2019-137);
- Dépôt du rapport annuel des activités de la trésorière, en vertu de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018;
- Dépôt, par madame la conseillère Suzanne Verreault, d'un document intitulé : *Synthèse des actions pour la protection du lac Saint-Charles et de la prise d'eau*, préparé par le Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement;

- Dépôt, par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, d'un document intitulé : *Projet d'optimisation de la performance des systèmes mécaniques du Centre Vidéotron DG2019-018*, en réponse aux questions posées par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville du 18 mars 2019.

### **Matière nécessitant une consultation publique**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

### **Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

### **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte définitivement la séance. Il est 19 h 07.

### **Avis de proposition**

---

### **Nouvel avis de proposition**

---

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin dépose un avis de proposition demandant la tenue d'un référendum sur le projet de *Réseau structurant de transport en commun*.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, le texte de l'avis de proposition est référé au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

## Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

---

**CV-2019-0275** Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 mars 2019, relatif à la votation par les citoyens de Québec, sur le site Internet de la Ville, pour le choix des oeuvres d'art public de plus de 100 000 \$ - **CU2019-031** (Ra-2116)

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel CU2019-031. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Stevens Mélançon déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Patrick Paquet appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que la Ville de Québec veut devenir une capitale où la culture est l'un des piliers essentiels à son développement économique, son dynamisme et son attractivité;

Attendu qu'elle a adopté la *Vision du développement de l'art public de la Ville de Québec 2013-2020*;

Attendu qu'à l'intérieur de cette vision, il est mentionné que « Nous viserons l'adhésion des citoyens et la participation des gens d'affaires au développement de l'art public sur le territoire de la Ville; »

Attendu que la Ville de Québec a élaboré cette vision afin d'orienter ses actions;

Attendu que l'art public façonne la beauté de Québec et forge son identité, en animant les parcs, places et édifices, elle réinvente les lieux accessibles à tous;

Attendu que l'art public contribue à sa constante modernisation, symbolise son ouverture et sa créativité et qu'il bonifie la qualité de vie de ses citoyens;

Attendu qu'il façonne l'image et la beauté d'une ville, forge son identité distinctive et avive les sentiments d'appartenance et de fierté;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est proposé que les citoyens de Québec soient consultés systématiquement dans le cadre du choix des œuvres d'art de 100 000 \$ et plus payées par des fonds publics et installées sur le territoire de la ville de Québec, le tout grâce à un système de votation sur le site Internet de la ville.

Monsieur le conseiller Steeve Verret demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 3      Contre : 16

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Rejetée à la majorité

**CV-2019-0276** **Demande de délai additionnel jusqu'au 3 juin 2019 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Raymond Dion, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 février 2019, relatif aux travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue du Jade et sur une partie de la rue Monseigneur-Cooke - DG2019-024 (Ra-2116)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 3 juin 2019, pour la production d'une recommandation concernant l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Raymond Dion, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 février 2019, relative aux travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur la rue du Jade et sur une partie de la rue Monseigneur-Cooke.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0277** **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du conseil de la ville du 18 mars 2019, relatif aux actions de la Ville de Québec en matière de lutte aux changements climatiques - PA2019-049 (Ra-2116)**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PA2019-049. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition, considérant que la Ville poursuit les travaux du groupe de travail mis sur pied au début de l'année 2019 afin de convenir, en partenariat avec la collectivité, de la planification d'ensemble de la Ville de Québec en matière d'environnement, de développement durable et de lutte aux changements climatiques.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean Rousseau déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Patrick Paquet appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que la Ville de Québec a confirmé son intention d'endosser la *Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique*, ainsi que de s'engager dans la démarche du *Pacte pour la transition*;

Attendu que la Ville de Québec a annoncé la réalisation d'un plan intégré de lutte aux changements climatiques qui inclura à la fois des objectifs permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble de la collectivité, mais également d'accroître le niveau de résilience face aux impacts des changements climatiques;

Attendu qu'un tel plan impliquera des ajustements aux divers outils de planification d'aménagement du territoire, de l'architecture urbaine ainsi que des réflexions concernant la promotion de l'achat local et responsable;

Attendu que la Ville de Québec a déposé en 2015 le *Plan de réduction des gaz à effet de serre 2011–2020*;

Attendu que la Ville de Québec compte réduire les émissions corporatives de gaz à effet de serre de l'agglomération de Québec de 10 % en 2020 par rapport à l'année 1990;

Attendu que la Ville de Québec a adopté la *Vision de l'arbre 2015–2025* qui encadre les interventions municipales en matière de verdissement et de lutte aux îlots de chaleur urbains;

Attendu que la Ville de Québec est membre du programme *Partenaires dans la protection du climat* de la *Fédération canadienne des municipalités*;

Attendu que la Ville de Québec a mandaté la firme *Ouranos* pour la réalisation d'analyses économiques en support à la mise en oeuvre de mesures environnementales et au déploiement du *Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Québec*;

Attendu que pour éviter un réchauffement climatique de 2°C, reconnu comme étant le seuil fatidique pour maintenir un climat viable, il faille limiter la quantité de CO<sub>2</sub> émise dans l'atmosphère;

Attendu que le concept de « budget carbone » a été introduit par le *Groupe international d'experts sur le climat* et qu'il est défini par l'*Institut de recherche et d'informations socio-économiques*, comme « une mesure de la quantité maximum de gaz à effet de serre ... qui peut être émise dans l'atmosphère au cours d'une période donnée »;

Attendu que pour établir un budget carbone, nous devons faire un inventaire des émissions de GES sur notre territoire, préciser les cibles annuelles de réduction de ces émissions, et adopter des mesures pour les atteindre;

Attendu que *C40 Cities*, organisation qui regroupe 94 des plus grandes villes du monde qui prennent des mesures audacieuses contre les changements climatiques, a élaboré un guide pour mettre en oeuvre un budget carbone municipal;

Attendu que les villes de Londres et Oslo ont chacune adopté un budget carbone, et que Montréal a adopté une motion en ce sens le 28 janvier 2019;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée, à travers son *Plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise (2013-2020)* et son adhésion au collectif *C40 Cities*, à réduire de 35 % ses émissions;

Attendu que la norme ISO 14064 sur la comptabilité et la vérification des gaz à effet de serre, publié le 1<sup>er</sup> mars 2006, l'*Organisation internationale de normalisation* apportent aux pouvoirs publics et à l'industrie un ensemble intégré d'outils à utiliser dans le cadre des programmes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des échanges de droits d'émission;

Attendu que *The World Resources Institute* et le *World Business Council for Sustainable Development* ont conjointement élaboré le *GHG Protocol* (dont le *GHG Protocol for Cities*), qui établit des cadres globaux et standardisés pour mesurer et gérer les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités des secteurs privé et public;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Rousseau,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est proposé que la Ville de Québec :

- 1° adopte un budget carbone;
- 2° réalise un inventaire annuel des émissions de GES sur son territoire;
- 3° adopte un plan de réduction des gaz à effet de serre qui inclue la collectivité.

Monsieur le conseiller Steeve Verret demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion et Jean Rousseau.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Stevens Mélançon, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Patrick Paquet, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 2 Contre : 17

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Rejetée à la majorité

### **Proposition sans préavis**

#### **CV-2019-0278 Félicitations à monsieur Alex Harvey pour sa performance magistrale aux finales de la Coupe du monde de ski de fond, sur les plaines d'Abraham**

Attendu que du 22 au 24 mars 2019, avaient lieu les finales de la *Coupe du monde FIS de ski de fond 2019* sur les plaines d'Abraham, événement durant lequel le fondeur québécois Alex Harvey a remporté deux médailles d'argent, une lors de l'épreuve *Départ de masse en style classique 15 km* et l'autre à la *Poursuite en style libre 15 km*;

Attendu que les finales de la *Coupe du monde FIS de ski de fond 2019* marquaient la fin de la carrière du skieur le plus décoré de l'histoire du Canada;

Attendu qu'à la suite de cet événement, monsieur Alex Harvey a reçu des mains de Julie Payette, gouverneure générale, la haute distinction civile de la *Croix du service méritoire*, honorant entre autres son engagement social et communautaire au fil des années;

Attendu que l'athlète est monté sur le podium à cinq reprises lors de quatre éditions consécutives des *Championnats du monde* (2011-2013-2015-2017) et qu'il a représenté le Canada aux *Jeux olympiques* de 2010, 2014 et 2018, des accomplissements majeurs qui ne donnent qu'un aperçu de l'immense talent de monsieur Alex Harvey;

Attendu que ce dernier ayant annoncé sa décision de se retirer du ski pour terminer ses études en droit à l'*Université Laval*, il demeure un exemple de persévérance et de dépassement de soi pour les jeunes;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu que les membres du conseil félicitent monsieur Alex Harvey pour sa performance magistrale aux finales de la *Coupe du monde de ski de fond*, saluent l'ensemble de sa carrière et lui souhaitent un franc succès dans ses projets futurs.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0279** **Félicitations aux lauréats et finalistes du Prix de création littéraire de la Ville de Québec et du Salon international du livre**

---

Attendu que le 19 mars 2019, trois auteurs québécois, madame Christiane Vadnais, monsieur Thomas St-Pierre et madame Sandra Dussault, ont été honorés et qu'ils ont tous reçu une bourse de 5 000 \$ lors de la remise des *Prix de création littéraire de la Ville de Québec et du Salon international du livre*;

Attendu que le jury de sélection a basé son choix sur la qualité et l'originalité des oeuvres;

Attendu que c'est avec son tout premier ouvrage *Faunes*, publié aux *Éditions Alto*, que madame Christiane Vadnais a remporté le prix dans la catégorie littérature adulte;

Attendu que pour son essai intitulé *Miley Cyrus et les malheureux du siècle*, publié aux *Éditions Atelier 10* en 2018, monsieur Thomas St-Pierre était également le premier lauréat dans la nouvelle catégorie essai;

Attendu que pour son roman *Le Programme*, publié aux *Éditions Québec Amérique*, madame Sandra Dussault a gagné le prix dans la catégorie *Littérature jeunesse*;

Attendu qu'outre les lauréats, les finalistes de cet événement étaient mesdames Mireille Gagné et Judy Quinn dans la catégorie *Littérature adulte*, messieurs Daniel Samson-Legault et René Bolduc dans la catégorie *Essai*, ainsi que monsieur Jean Désy et madame Marie-Renée Lavoie dans la catégorie *Littérature jeunesse*;

Attendu que les finalistes ont reçu un prix de participation de 500 \$ chacun;



Attendu que depuis maintenant 8 ans, la Ville de Québec collabore avec le *Salon international du livre* pour la remise des *Prix de création littéraire*, une initiative visant à faire rayonner les auteurs de la Capitale-Nationale tout en les faisant découvrir à une foule de lecteurs potentiels;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins, appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que les membres du conseil félicitent les lauréats ainsi que les finalistes qui ont soumis leurs oeuvres au jury du concours et qui, par leur immense talent et créativité, font rayonner la richesse de la littérature francophone produite et publiée à Québec.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0280 Félicitations aux artisans, restaurateurs, commerçants, citoyens et acteurs locaux qui continuent d'animer la rue du Petit-Champlain, figurant au sommet de la liste des 25 plus belles rues du monde selon le magazine *Architectural Digest***

---

Attendu que la rue du Petit-Champlain a figuré récemment au sommet de la liste des 25 plus belles rues du monde selon le magazine *Architectural Digest*;

Attendu que la rue du Petit-Champlain se démarque par la beauté incontestable de son architecture d'inspiration européenne, ainsi que par la diversité de son offre de boutiques proposant une variété de créations artisanales et d'autres produits d'ici et d'ailleurs, sans oublier ses bistrotts;

Attendu que la *Fresque du Petit-Champlain* et l'escalier Casse-Cou, qui fait le pont entre la haute-ville et la basse-ville de Québec, sont des emblèmes de la créativité et de l'imagination d'artistes locaux qui contribuent à la richesse du paysage et de l'histoire des lieux;

Attendu que la rue du Petit-Champlain se situe au coeur du Vieux-Québec, un site inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'*UNESCO* depuis décembre 1985, et que ses nombreux attraits en font la fierté de toute la ville de Québec;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu que les membres du conseil soulignent le travail de tous les artisans, restaurateurs, commerçants, citoyens et acteurs locaux qui continuent d'animer la rue du Petit-Champlain d'année en année, préservant la valeur patrimoniale indéniable de ce lieu historique et culturel.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0281 Félicitations à monsieur David Rigatti, boulanger chez *Borderon et fils*, lauréat du concours *Meilleur artisan boulanger 2019***

---

Attendu que le 15 mars 2019, monsieur David Rigatti de la boulangerie *Borderon et fils* a remporté la totalité des prix du concours du *Meilleur Artisan Boulanger*, qui avait lieu au *Palais des congrès de Montréal* dans le cadre de l'*Expo Manger Santé et Vivre Vert*;

Attendu qu'il s'agit de la première fois en cinq ans qu'une même boulangerie artisanale remporte tous les prix de ce concours québécois;

Attendu qu'après avoir vécu une partie de son adolescence à Québec, monsieur David Rigatti a ensuite été formé dans le sud de la France, où il a appris l'art de la fabrication du pain à l'ancienne, cuit dans un four à bois;

Attendu que monsieur David Rigatti a choisi de revenir vivre à Québec en 2017 et qu'à son arrivée, il a été embauché immédiatement par *Borderon et fils*, à sa succursale sur la rue Saint-Vallier Ouest;

Attendu que le 15 mars 2019, sept boulangeries étaient en compétition à Montréal et que c'est sans doute grâce au grand savoir-faire et à la créativité de monsieur David Rigatti si c'est une boulangerie de la Capitale-Nationale qui peut maintenant affirmer avoir le meilleur boulanger de pain bio du Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu que les membres du conseil félicitent monsieur David Rigatti pour avoir remporté l'édition 2019 du concours du *Meilleur artisan boulanger*, représentant ainsi avec brio la philosophie de l'équipe de *Borderon et fils*, alliant tradition et exploration tout en incorporant des ingrédients du terroir et en contribuant à promouvoir, au quotidien, l'adoption d'une alimentation saine au Québec.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0282 Félicitations aux *Oeuvres Jean Lafrance* pour le succès obtenu lors de l'événement *Bistro gastronomique 2109***

---

Attendu que le 20 mars 2019 a eu lieu le *Bistro gastronomique 2019* des *Oeuvres Jean Lafrance* à l'hôtel *Le Bonne Entente*;

Attendu que cet événement d'envergure a permis de rassembler plus de 500 citoyens et gens d'affaires de Québec;

Attendu que l'objectif fut de recueillir des sommes pour des jeunes en difficulté qui ont besoin d'un soutien, d'encouragement dans leur cheminement personnel et d'obtenir des programmes plus adaptés à leur réinsertion sociale;

Attendu que la mission des *Oeuvres Jean Lafrance* est de venir en aide aux jeunes garçons qui éprouvent des difficultés et de leur offrir un encadrement personnalisé dans un environnement sain et cohérent;

Attendu que depuis 20 ans, les *Oeuvres Jean Lafrance* ont permis d'aider plus de 850 jeunes en les hébergeant et les soutenant dans leur cheminement scolaire et dans leur formation secondaire;

Attendu que le *Bistro gastronomique 2019* a permis d'amasser plus de 1,5 M\$ pour le bénéfice des *Oeuvres Jean-Lafrance*;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu que les membres du conseil de la ville expriment avec fierté toutes leurs félicitations aux *Oeuvres Jean Lafrance*, pour tout le succès obtenu lors de l'événement *Bistro Gastronomique 2019*.

Adoptée à l'unanimité

## **Rapports du comité exécutif**

---

### **Matières relevant de la compétence du conseil de la ville**

---

**CV-2019-0283** **Autorisation au conseil de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge – Engagement de crédit relatif au contrat pour le service de gardiennage pour l'édifice Andrée-P.-Boucher (Appel d'offres public 53215) - AP2019-066 (CT-2413535) — (Ra-2115)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à *Neptune Security Services Inc.*, du contrat pour le service de gardiennage à l'édifice Andrée-P.-Boucher, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2021, pour une somme de 128 446,50 \$, excluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publique 53215 et à sa soumission du 18 janvier 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0284 Entente entre la Ville de Québec et l'Institut Canadien de Québec, relative au versement d'une somme pour l'acquisition, au nom de la Ville, de documents nécessaires au fonctionnement des bibliothèques municipales pour l'année 2019 (Dossier 53222) - AP2019-139 (CT-2416894) — (Ra-2115)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'*Institut Canadien de Québec*, relative au versement d'une somme de 2 174 000 \$, plus les taxes applicables, pour l'acquisition, au nom de la Ville, de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias nécessaires au fonctionnement des bibliothèques municipales pour l'année 2019, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° madame Rhonda Rioux, directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales, et le greffier, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, à signer ladite entente.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Madame la présidente Geneviève Hamelin quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Vincent Dufresne la remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 52.

**CV-2019-0285 Quote-part 2019 de la Ville de Québec à la Communauté métropolitaine de Québec - FN2019-008 (CT-2416626) — (Ra-2115)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser le versement d'un montant de 3 309 343 \$ à la *Communauté métropolitaine de Québec*, à titre de quote-part pour l'année 2019, réparti en trois versements :

- Versement 1 : dans les jours suivant l'adoption par le conseil de la ville, 1 103 114,34 \$;
- Versement 2 : 1<sup>er</sup> juillet 2019, 1 103 114,33 \$;
- Versement 3 : 1<sup>er</sup> octobre 2018, 1 103 114,33 \$.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0286** **Addenda numéro 1 au protocole d'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.2 du *Fonds chantiers Canada-Québec* - dossier 800048, pour la construction d'un centre communautaire au parc Bardy - **GI2019-002** (Ra-2115)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'addenda numéro 1 au protocole d'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif au coût maximum admissible modifié de l'aide financière dans le cadre du sous-volet 2.2 du *Fonds chantiers Canada-Québec* – dossier 800048, pour la construction d'un centre communautaire au parc Bardy, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'addenda joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret, les membres du conseil acceptent à l'unanimité que les sommaires IN2019-002, IN2019-003, IN2019-004 et IN2019-005 soient soumis en bloc pour adoption.

**CV-2019-0287** **Protocole d'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* (dossier 525447) - **IN2019-002** (Ra-2115)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser la conclusion du protocole d'entente entre la Ville de Québec et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* pour le dossier numéro 525447, selon des conditions conformes à celles mentionnées au protocole d'entente joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0288** **Protocole d'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* (dossier 525453) - **IN2019-003** (Ra-2115)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser la conclusion du protocole d'entente entre la Ville de Québec et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* pour le dossier numéro 525453, selon des conditions conformes à celles mentionnées au protocole d'entente joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0289** **Protocole d'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* (dossier 525462) - IN2019-004 (Ra-2115)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser la conclusion du protocole d'entente entre la Ville de Québec et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* pour le dossier numéro 525462, selon des conditions conformes à celles mentionnées au protocole d'entente joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0290** **Protocole d'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* (dossier 525535) - IN2019-005 (Ra-2115)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser la conclusion du protocole d'entente entre la Ville de Québec et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* pour le dossier numéro 525535, selon des conditions conformes à celles mentionnées au protocole d'entente joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0291 Autorisation au conseil de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles – Engagement de crédit relatif à l'entente triennale entre la Ville de Québec et *Le Piolet* pour le versement d'un soutien financier annuel pour les années 2019, 2020 et 2021 - LS2019-040 (CT-2416509, CT-2416519) — (Ra-2115)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'autoriser le conseil de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles à engager le crédit de la ville, relativement à la conclusion de l'entente triennale entre la Ville de Québec et *Le Piolet* quant au versement d'un soutien financier annuel de 45 000 \$ pour les années 2019, 2020 et 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0292 Modification de la résolution CV-2017-0647 – Avenant à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et *Les Immeubles Roussin ltée*, relatif au projet de Seigneurie de Bélair phase 3 - Prolongement des rues des Calèches, des Céramistes et Chanteclerc – District électoral de Val-Bélair - Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - PA2018-197 (Modifie CV-2017-0647) (CT-2417740) — (Ra-2115)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente intervenue le 9 mai 2018 entre la Ville de Québec et *Les Immeubles Roussin ltée* en vertu de la résolution CV-2017-0647, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le greffier de la Ville et la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire à signer ledit avenant;
- 3° de modifier la résolution CV-2017-0647 adoptée le 4 juillet 2017, par le remplacement du huitième paragraphe par le suivant :

« d'autoriser un investissement de 7 000 \$, excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de ladite entente ».

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0293** **Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'un service logiciel infonuagique de gestion clients, de suivi et de contrôle des opérations de collecte des matières résiduelles (Appel d'offres public 52867) - AP2019-074 (CT-2415592) — (Ra-2116)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adjuger, à *Inovim / D&C sa*, le contrat pour l'acquisition d'un service logiciel infonuagique de gestion clients, de suivi et de contrôle des opérations de collecte des matières résiduelles pour une somme de 990 120,12 \$, plus les taxes applicables, conformément à la demande publique de soumissions 52867 et à sa soumission révisée du 21 décembre 2018, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Matières à soumettre au conseil d'agglomération**

---

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, mairesse suppléante, propose les rapports AP2019-101 à RH2019-294 inclusivement, devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 3 avril 2019.

**CV-2019-0294** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et l'Organisme des bassins versants de la Capitale (OBV de la Capitale) pour des services professionnels et techniques - Réalisation de divers projets pour la Ville de Québec - 2019-2020 (Dossier 53490) - AP2019-101 (CT-2414310) — (Ra-2113)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'*Organisme des bassins versants de la Capitale (OBV de la Capitale)*, relative à des services professionnels et techniques – Réalisation de divers projets pour la Ville de Québec - 2019-2020, pour une somme de 222 551,01 \$, excluant les taxes, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;



- 2° aux directeurs du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et du Service des approvisionnements à signer ladite entente.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Madame la présidente Geneviève Hamelin reprend son siège. Il est 20 h 07.

**CV-2019-0295** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications apportées aux livrables 2019 à l'annexe XIII de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019 - DE2019-054 (Ra-2113)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications apportées aux livrables 2019 à l'annexe XIII de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2017-2019.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0296** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Kanevas inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Productivité et virage numérique de la Vision entrepreneuriale Québec 2023, ainsi que la convention de financement entre la Ville de Québec et Kanevas inc., relative à l'octroi d'un financement à terme maximal, dans le cadre du Fonds local d'investissement, pour réaliser le projet Croissance structurée de Kanevas - DE2019-063 (CT-DE2019-063) — (Ra-2113)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et Kanevas inc., relative au versement d'une subvention maximale de 86 000 \$, dans le cadre du volet *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Croissance structurée de Kanevas*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 86 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet;

- 3° l'autorisation de la conclusion de la convention de financement entre la Ville de Québec et *Kanevas inc.* relative à l'octroi d'un financement à terme maximal de 100 000 \$, dans le cadre du *Fonds local d'investissement* (FLI), pour réaliser le projet *Croissance structurée de Kanevas*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la convention de financement jointe au sommaire décisionnel;
- 4° l'appropriation d'une somme maximale de 100 000 \$ à même le *Fonds local d'investissement* (FLI), pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17    Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2019-0297** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Phytronix Technologies inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Procédé d'analyses en temps réel réalisé directement à l'usine de transformation - DE2019-080* (CT-DE2019-080) — (Ra-2113)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Phytronix Technologies inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 224 213 \$, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Procédé d'analyses en temps réel réalisé directement à l'usine de transformation*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 224 213 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.

Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17      Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2019-0298** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation de membres pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Aéroport de Québec inc. - DG2019-020 (Ra-2113)

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation des personnes suivantes à titre de représentants de la Ville de Québec pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Aéroport de Québec inc. :

- Monsieur Claude Choquette, président du *Groupe Le Massif Commandité inc.*;
- Monsieur Denis Leclerc, président de *Groupe Biscuits Leclerc inc.*

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17      Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret, les membres du conseil acceptent à l'unanimité que les sommaires PA2019-031, PA2019-032, PA2019-033, PA2019-034 et PA2019-035 soient soumis en bloc pour adoption.

**CV-2019-0299** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 318.1-2018 remplaçant les dispositions relatives aux fortes pentes et aux abords de fortes pentes du Règlement de zonage n° V-965-89 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - PA2019-031 (Ra-2113)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 318.1-2018 remplaçant les dispositions relatives aux fortes pentes et aux abords de fortes pentes du Règlement de zonage n° V-965-89 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0300** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 319-2018 sur les restrictions à la délivrance de permis, de certificat d'autorisation ou d'attestation de conformité en raison de certaines contraintes de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - PA2019-032 (Ra-2113)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 319-2018 sur les restrictions à la délivrance de permis, de certificat d'autorisation ou d'attestation de conformité en raison de certaines contraintes de la Ville de L'Ancienne-Lorette, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0301** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 320–2018 modifiant le plan et le Règlement de zonage n° V–965–89 - modification des usages autorisés et ajout de dispositions spécifiques à la zone R–C/E1 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - PA2019-033 (Ra-2113)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 320–2018 modifiant le plan et le Règlement de zonage n° V–965–89 - modification des usages autorisés et ajout de dispositions spécifiques à la zone R–C/E1 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0302** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 321–2018 modifiant le plan et le Règlement de zonage n° V–965–89 - création de la zone R–A/A8 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - PA2019-034 (Ra-2113)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 321–2018 modifiant le plan et le Règlement de zonage n° V–965–89 - création de la zone R–A/A8 de la Ville de L'Ancienne-Lorette, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0303** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 322–2018 modifiant le Règlement de lotissement n° V–963–89 - ajout de dispositions spécifiques à la zone R–A/A8 et remplacement des dispositions relatives au lotissement dans une forte pente de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - PA2019-035 (Ra-2113)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 322-2018 modifiant le Règlement de lotissement n° V-963-89 - ajout de dispositions spécifiques à la zone R-A/A8 et remplacement des dispositions relatives au lotissement dans une forte pente* de la Ville de L'Ancienne-Lorette, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne *Communauté urbaine de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0304** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif à des services de réparation de machinerie lourde (génie civil) de concessionnaires - Distributeur John Deere (Dossier 50635) - AP2019-094 (Ra-2115)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 50 000 \$, excluant les taxes, au contrat adjudgé selon la délégation de pouvoirs en vigueur à *Nortrax Québec inc.* pour les services de réparation de machinerie lourde (génie civil) de concessionnaires, du 4 juillet 2018 au 3 juillet 2019, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0305** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement pour les licences de radiocommunication (Dossier 49011) - AP2019-099 (CT-2417455) — (Ra-2115)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour le paiement pour les licences de radiocommunication pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 au *Receveur général du Canada (Innovation, Sciences et Développement économique Canada)*, pour une somme de 153 266 \$, taxes non applicables, selon les factures de février 2019.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0306** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de modification numéro 1 relatif à des services de réparation de machinerie lourde (génie civil) de concessionnaires - Distributeur *Caterpillar* (Dossier 50635) - AP2019-102 (Ra-2115)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation d'une dépense supplémentaire de 95 000 \$, excluant les taxes, au contrat adjudgé selon la délégation de pouvoirs en vigueur à *Industries Toromont ltée (Toromont Cat (Québec)/Cimco Réfrigération/Location d'Équipement Battlefield)*, pour les services de réparation de machinerie lourde (génie civil) de concessionnaires, du 4 juillet 2018 au 3 juillet 2019, conformément à l'avis de modification numéro 1 joint au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0307** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour les licences *ZENworks Configuration Management* ainsi que le service pour la maintenance et le support du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020 (Dossier 51725) - AP2019-120 (CT-2416610) — (Ra-2115)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour les licences *ZENworks Configuration Management* ainsi que le service pour la maintenance et le support à *Micro Focus Software (Canada) inc.*, du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020, pour une somme de 87 341,35 \$, excluant les taxes, conformément à sa proposition du 28 février 2019 jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0308** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de services techniques relative au déplacement des installations de *Telus Communications inc.*, dans le cadre de l'avant-projet du Réseau structurant de transport en commun de Québec (Dossier 53102) - AP2019-127 (CT-2415713) — (Ra-2115)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :



- 1° de la conclusion de l'entente de services techniques entre la Ville de Québec et *Telus Communications inc.*, relative au déplacement de ses installations dans le cadre de l'avant-projet du *Réseau structurant de transport en commun de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles de l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Bureau de projet du *Réseau structurant de transport en commun de Québec* à signer ladite entente.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16    Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2019-0309** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la mise à jour, l'acquisition de licences et le soutien pour le système de contrôle FOXBORO - Incinérateur de Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou (Dossier 53591) - AP2019-140 (CT-2415317) — (Ra-2115)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication à *Systèmes Schneider Electric Canada inc.*, du contrat pour la mise à jour, l'acquisition de licences et le soutien pour le système de contrôle FOXBORO à l'incinérateur de Québec, pour une somme de 156 151,72 \$, excluant les taxes, selon ses propositions des 17 et 18 janvier 2019.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0310** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de service de sciage de bordures - Saisons 2019, 2020 et 2021 (Appel d'offres public 53210) - AP2019-146 (CT-2409537) — (Ra-2115)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Sciage & Forage Québec (1984) inc.*, du contrat de service de sciage de bordures - Saisons 2019, 2020 et 2021, de la date d'adjudication



au 30 novembre 2021, conformément à la demande publique de soumissions 53210 et aux prix unitaires de sa soumission du 21 février 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0311** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant n° 1 à la convention de bail entre la Ville de Québec et la Corporation Immobilière Cagim, relatif à la location d'espaces de bureaux situés au 825, boulevard Lebourgneuf - Arrondissement des Rivières - DE2019-083 (CT-DE2019-083) — (Ra-2115)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'avenant n° 1 à la convention de bail en vertu duquel la *Corporation Immobilière Cagim* loue à la Ville de Québec des espaces de bureaux situés au 825, boulevard Lebourgneuf, connus et désignés comme étant les lots 1 033 541 et 4 305 999 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, dans l'arrondissement des Rivières, afin d'augmenter la superficie locative totale des lieux loués à 13 259 pieds carrés, pour un loyer annuel supplémentaire total de 142 701,44 \$, plus les taxes applicables, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer ledit avenant.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 17      Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2019-0312** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certains frais de gestion en matière immobilière, R.A.V.Q. 1262 - FN2019-009 (Ra-2115)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à certains frais de gestion en matière immobilière, R.A.V.Q. 1262.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0313** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 367 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 539 000 \$ concernant la construction de la phase II d'un terminus sur le site d'ExpoCité du Réseau de transport de la Capitale - FN2019-013 (Ra-2115)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement n° 367 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 539 000 \$ concernant la construction de la phase II d'un terminus sur le site d'ExpoCité du Réseau de transport de la Capitale.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0314** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la validation des dépenses et des travaux réalisés dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains du ministère des Transports du Québec pour 2017–2018 - PA2019-019 (Ra-2115)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le rapport des travaux effectués pour la construction de l'axe cyclable reliant le parc Cartier-Brébeuf à la 3<sup>e</sup> Avenue Ouest et pour l'achat et l'installation de supports à vélos, d'entériner les dépenses effectuées selon les documents joints au sommaire décisionnel, et d'autoriser la diffusion au ministère des Transports du Québec.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0315** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la validation des dépenses et des travaux réalisés pour l'axe cyclable du secteur de la base de plein air de Sainte-Foy, dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports du Québec pour l'année 2018-2019 - PA2019-039 (Ra-2115)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le rapport des travaux effectués pour la construction de l'axe cyclable du secteur de la base de plein air de Sainte-Foy joint, d'entériner les dépenses effectuées selon les documents joints au sommaire décisionnel, et d'autoriser la diffusion au ministre des Transports du Québec.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0316** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec, la *Société québécoise des infrastructures* et le *CHU de Québec-Université Laval*, relative à des travaux de réaménagement du boulevard Henri-Bourassa requis dans le cadre de la réalisation du projet du nouveau complexe hospitalier sur le site de l'hôpital de l'Enfant-Jésus - PA2019-043 (Ra-2115)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec, la *Société québécoise des infrastructures* et le *CHU de Québec-Université Laval*, relative à des travaux de réaménagement du boulevard Henri-Bourassa requis dans le cadre de la réalisation du projet du nouveau complexe hospitalier sur le site de l'hôpital de l'Enfant-Jésus, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0317** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'opéra de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'opéra de Québec*, en 2019 - BE2019-019 (CT-2417560) — (Ra-2116)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'opéra de Québec*, relative au versement d'une subvention de 415 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'opéra de Québec*, en 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0318** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la résolution appuyant la création d'un *Fonds local de solidarité* au sein du *Fonds 2* pour être déployé sur le territoire de l'agglomération de la ville de Québec, et autorisant la *Fédération québécoise des municipalités* à lui verser directement l'aide financière destinée à la création du *Fonds local de solidarité* - **DE2019-030** (Ra-2116)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appui pour la création d'un *Fonds local de solidarité* au sein du *Fonds 2* pour être déployé sur le territoire de l'agglomération de la Ville de Québec;
- 2° l'autorisation pour la *Fédération québécoise des municipalités* à verser, directement au *Fonds 2*, l'aide financière de 100 000 \$ destinée à la création du *Fonds local de solidarité*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0319** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant à l'entente intervenue le 24 janvier 2018 entre la Ville de Québec et *La Coopérative des Horticulteurs de Québec*, relatif à la gestion du *Grand Marché de Québec* - **DE2019-068** (CT-DE2019-068) — (Ra-2116)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour la signature de l'avenant à l'entente intervenue le 24 janvier 2018 entre la Ville de Québec et *La Coopérative des Horticulteurs de Québec*, relatif à la gestion du *Grand Marché de Québec*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Jean Rousseau demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

En faveur : 15      Contre : 4

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2019-0320 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, une mesure administrative à l'endroit d'un employé d'ExpoCité - RH2019-294 (Ra-2116)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le maintien de la suspension, avec solde, de l'employé jusqu'à la décision finale des autorités de la Ville.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

**Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

## **Avis de motion et projet de règlement**

---

### **AM-2019-0321 Avis de motion relatif au Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial centre-ville de Québec pour l'exercice financier 2019, R.V.Q. 2761, et dépôt du projet de règlement - DE2019-075 (Ra-2113)**

---

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant une cotisation imposée aux membres de la *Société de développement commercial (SDC) Centre-Ville de Québec* pour l'exercice financier 2019.

Le montant de la cotisation est déterminé en fonction de la superficie d'un immeuble occupée par un membre.

Le montant de la cotisation ne peut toutefois pas être inférieur à 150 \$ ni excéder 1 800 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

### **CV-2019-0322 Adoption du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial centre-ville de Québec pour l'exercice financier 2019 - DE2019-075 (Ra-2113)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu :

1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial centre-ville de Québec* pour l'exercice financier 2019.

2° d'autoriser le Service des finances à procéder à la perception des cotisations imposées dans le district commercial de la *Société de développement commercial centre-ville de Québec*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **AM-2019-0323 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le programme Accès Famille relativement à l'utilisation de la mise de fonds non traditionnelle, R.V.Q. 2769, et dépôt du projet de règlement - PA2019-038 (Ra-2116)**

---

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le programme Accès Famille* afin de permettre à la ville l'utilisation de la mise de fonds non traditionnelle afin de prêter la mise de fonds nécessaire

aux familles admissibles pour l'acquisition d'une habitation.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

### **Adoption des règlements**

---

**CV-2019-0324** *Règlement sur la prévention des incendies, R.V.Q. 2241 - PI2018-010 (Ra-2111)*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la prévention des incendies, R.V.Q. 2241.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0325** *Règlement sur des travaux de caractérisation et d'amélioration de la qualité du milieu pour la mise en oeuvre de la partie du plan d'action environnementale relevant de la compétence de proximité de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2669 - A4PQ2019-001 (Ra-2112)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de caractérisation et d'amélioration de la qualité du milieu pour la mise en oeuvre de la partie du plan d'action environnementale relevant de la compétence de proximité de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2669.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0326** *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial 3<sup>e</sup> Avenue, Limoilou pour l'exercice financier 2019, R.V.Q. 2762 - DE2019-072 (Ra-2110)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial 3<sup>e</sup> Avenue, Limoilou pour l'exercice financier 2019*, R.V.Q. 2762.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

### **Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

### **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la présidente déclare la séance close à 21 h 31.

Geneviève Hamelin  
Présidente

Sylvain Ouellet  
Greffier

Vincent Dufresne  
Vice-président

SO/id